

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00491

Numéro SIREN : 791 210 222

Nom ou dénomination : FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2020 sous le numéro de dépôt 15787



CT/2013 B 00491

FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER
Immeuble le Triangle
26 ALLÉE JULES MILHAU
34265 MONTPELLIER CEDEX 2

Nos références : CT/2013 B 00491

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale : FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

Immeuble le Triangle
26 ALLÉE JULES MILHAU
34265 MONTPELLIER CEDEX 2

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 791210222 R.C.S Montpellier

Le greffier soussigné constate le 06/10/2020 le dépôt, enregistré sous le numéro 2020/15787, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/03/2020

Récépissé délivré le 29/10/2020

Le greffier



①

BILAN — ACTIF

DGFIR N° 2050-SD 2020

Cartier
26 Allée Jules Milhaud
34000 MONTPELLIER
2/10/20
1/2
1/2
1/2
1/2

Désignation de l'entreprise : SAS F 2I Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise 26 Allée Jules Milhaud 34000 MONTPELLIER Durée de l'exercice précédent 12

Numéro SIRET * 7 9 1 2 1 0 2 2 2 0 0 0 1 8 Néant *

Exercice N clos le 31/03/2020

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB			
	Frais de développement * CX			
	Concessions, brevets et droits similaires AF			
	Fonds commercial (1) AH			
	Autres immobilisations incorporelles AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN			
	Constructions AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR			
	Autres immobilisations corporelles AT			
	Immobilisations en cours AV			
	Avances et acomptes AX			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
	Autres participations CU	166		166
	Créances rattachées à des participations BB			
	Autres titres immobilisés BD			
	Prêts BF			
	Autres immobilisations financières * BH			
TOTAL (II) BJ		166		166
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL			
	En cours de production de biens BN			
	En cours de production de services BP			
	Produits intermédiaires et finis BR			
	Marchandises BT			
	Avances et acomptes versés sur commandes BV			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX			
	Autres créances (3) BZ	1 022 449		1 022 449
	Capital souscrit et appelé, non versé CB			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD			
	Disponibilités CF	2 658		2 658
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH			
	TOTAL (III) CJ	1 025 107		1 025 107
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 025 273	1A	1 025 273

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF	
			} services *	FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	13 780	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX		
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements *		GA	
			} - dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	13 780	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(13 780)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	11 153	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	11 153	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	2 503	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	2 503	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	8 650	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(5 129)	

4/8

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS F 2 I		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	100	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	74	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	174	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	50	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	74	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	124	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	50	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	11 327	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	16 406	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(5 079)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	11 153
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	1 630
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) <input type="text" value="A5"/>	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		<input type="text" value="A6"/>	obligatoires	<input type="text" value="A9"/>	
	Dont cotisations facultatives Madelin	<input type="text" value="A7"/>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		<input type="text" value="A8"/>	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):			Exercice N		
Régularisations diverses				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				50	100	
Cessions immobilisations				74	74	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SAS F 2 I		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN		LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T
Autres participations			8U	180	8V		8W	60	
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV		
TOTAL IV			LQ	180	LR		LS	60	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	180	ØH		ØJ	60	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
				1				4	
				2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	IX
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH	MI
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	MO
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	MU
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA	NB
Avances et acomptes			NC		ND		NE	NF	
TOTAL III			IY		NG		NH	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	ØW
	Autres participations			IO		ØX	74	ØY	166
	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	2G
	TOTAL IV			I3		NJ	74	NK	166
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	74	ØL	166	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

* (Ne pas reporter le montant des écritures)

SAGE Experts-comptables - janvier 2020 : Etat préparatoire.

0/8

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le 31 03 2020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS F 2 I

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2020 : Etat préparatoire.

7/8

DGFiPN° 2055-SD 2020

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS F 2I Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR	

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ		
			Total général non venant (NS + NT + NU)			Total général non venant (NW - NY)			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables, janvier 2020 : Etat préparatoire.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

8/8
DGFIP N° 2056-SD 2020Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS F 2I		Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
	1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	J	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

SAS FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER
Société par Actions Simplifiée à capital variable
Au capital de 916.048 euros
Siège social : Le Triangle - 26, Allée Jules Milhau
34265 MONTPELLIER CEDEX 2
RCS Montpellier 791 210 222

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE
Du 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt,
Le 30 septembre,
A 14 Heures 30
Au siège social,

Les actionnaires de la SAS FONDS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILIER (F2I), au capital de 916.048 euros divisé en 8.179 actions de 112 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation du Président.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick BROUILLARD, Président de la SAS F2I, lui-même actionnaire de la SAS F2I, après avoir déclaré que ce dernier possède 1.200 actions dans la société.

Le Président appelle aux fonctions de secrétaire de l'assemblée la SCP EQUINOXE, représentée par son Gérant, Monsieur Philippe Antoine BROUILLARD, qui déclare accepter la mission.

Le Président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020 ;**
- **Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;**
- **Affectation des résultats de l'exercice ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société F2I, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2020 ;
- le rapport de la présidence ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;
- la feuille de présence ;

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés dix jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

9 FAB

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce telles qu'elles lui ont été présentées dans le rapport de la présidence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés, étant observé que les actionnaires intéressés ne prennent pas part au vote.

Troisième résolution

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2020 s'élevant à la somme de -5.079,35 € de la manière suivante :

- Dotation du report à nouveau : -5.079,35 €

Situation du report à nouveau :

- Report à nouveau avant affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2020 : 60.020,53 €
- Dotation du report à nouveau : -5.079,35 €
- Report à nouveau après affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2020 : 54.941,18 €

Situation de la réserve légale :

- Réserve légale avant affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2020 : 26.343,87 €
- Dotation de la réserve légale : 0,00 €
- Réserve légale après affectation du résultat de l'exercice clos au 31/03/2020 : 26.343,87 €

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la société ont été les suivants :

- Exercice clos le 31/03/2014 : aucun dividende versé
- Exercice clos le 31/03/2015 : aucun dividende versé
- Exercice clos le 31/03/2016 : aucun dividende versé
- Exercice clos le 31/03/2017 : versement d'un dividende brut, avant prélèvement de la CSG / CRDS et prélèvement à la source, d'un montant de 146.814,13 €, soit 16,76 € par action
- Exercice clos le 31/03/2018 : aucun dividende versé
- Exercice clos le 31/03/2019 : versement d'un dividende brut, avant prélèvement de la CSG / CRDS et prélèvement à la source, d'un montant de 168.040,00 €, soit 20 € par action

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

} PAR

Quatrième résolution

Les actionnaires décident de verser un dividende exceptionnel, par prélèvement sur le report à nouveau, d'un montant brut avant CSG / CRDS et prélèvement à la source de 49.074 €, soit 6 € par action. Ce dividende sera versé aux actionnaires au plus tard le 31 octobre 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Cinquième résolution

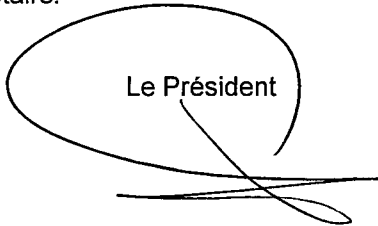
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence et le secrétaire.

Le Président



Le Secrétaire



5 PAB